



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 novembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 Novembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Novembre 2000

**Niort, portes ouvertes sur les années 2000 - Appel à projets
associations - Marché de Noël - Conventions complémentaires avec
Le Chaleuil dau pays niortais et le Pôle régional des métiers d'art**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric
ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques
VANDIER

DELIBERATION D200548

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2000

Information Communication&Relations

Ext.

**Niort, portes ouvertes sur les années 2000 - Appel à projets
associations - Marché de Noël - Conventions complémentaires
avec Le Chaleuil dau pays niortais et le Pôle régional des métiers
d'art**

Madame Marie-Josèphe SOULISSE, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a décidé de prendre une part active dans les festivités qui marquent le passage au troisième millénaire. A l'occasion de ces célébrations, elle souhaite mettre en exergue sa caractéristique de "villes-portes".

Cette notion s'entend aussi bien sur un plan :

- Historique car Niort a toujours été une ville de passage (gué romain, croisement Anjou / Poitou / Saintonge, trois ports successifs, passage des chemins de St Jacques ...),
- Economique tant on connaît l'importance dans l'agglomération niortaise des mouvements financiers mais aussi des flux téléphoniques, informatiques et plus généralement technologiques
- Logistique car autant en terme touristique que de transport, Niort s'avère de plus en plus " incontournable " (Porte du marais, TGV, autoroutes et prochainement six échangeurs tout autour de la Ville ...)
- Culturel car l'ancrage du monde mutualiste tout comme la détermination de la municipalité à lutter pour les Droits de l'Homme ou bien encore l'ouverture au monde dont font preuve les acteurs culturels locaux ... sont les signes tangibles d'une volonté d'ouvrir les portes de Niort au Monde et d'inscrire durablement la solidarité et la citoyenneté aux côtés du triptyque républicain "liberté-Egalité fraternité".

La Ville de Niort illustre ce concept tout au long de la période en suggérant notamment l'évolution de la cité depuis les **trois portes historiques** de la ville (Saint-Jean, Saint-Gelais, Vieux Ponts), en passant par les **six portes actuelles** (six axes visibles depuis la place de la Brèche : Parthenay, Paris, Limoges, Saint-Jean d'Angély, La Rochelle et Venise verte par la rue Ricard) pour finir avec les **neuf portes à venir** (neuf axes délimités par le futur chemin communal de l'an 2000 : Limoges, Paris, Parthenay, Coulonges, Nantes, Coulon, La Rochelle, Saint-Jean d'Angély, Aiffres) et les **douze portes imaginaires** du troisième millénaire (les douze coups de minuit des 31 décembre 1999 et 2000).

Ces célébrations se déroulent au rythme de cinq saisons.

- Première saison : 20 novembre 99 - 20 mars 2000 : "**portes de la vie**".

Lancement des opérations, naissance des initiatives... on s'est intéressé plus particulièrement au public jeune, aux enfants et à leurs familles (le 20 novembre a notamment été marqué par les 10 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant), les 3-4 décembre : centre télévisé Téléthon – 10-11 et 12 décembre 1999 : marché de Noël, illuminations ...

- Seconde saison : 21 mars - 20 juin 2000 : "**portes du marais**".

Pour ce printemps 2000, l'accent a été mis sur les projets liés à l'environnement et notamment ceux tournés vers la Venise Verte (Printemps de l'Environnement).

- Troisième saison : 21 juin - 20 septembre 2000 : "**portes du monde**".

Avec la fête de la Musique comme point de départ et le 14 juillet comme étape intermédiaire, cette troisième période a été placée délibérément sous le signe des échanges, de l'ouverture au monde, de l'antiracisme et des droits de l'Homme.

- Quatrième saison : 21 septembre - 20 novembre 2000 : "**portes de l'histoire**".

Avant de basculer dans le troisième millénaire, l'automne 2000 se positionne sous le signe de la mémoire.

- Cinquième saison : 21 novembre - 21 mars 2001 : "**portes de l'avenir**".

Conclusion naturelle de ce cycle de saisons, ce dernier temps fort ouvrira les portes de l'avenir.

Un appel à projet a été lancé auprès des associations ayant leur siège à Niort. Des conventions ont déjà été approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal les 22 octobre et 17 décembre 1999, 30 mars, 28 avril et 11 septembre 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le tarif de 1.500 F par chalet correspondant à une participation forfaitaire aux frais de mise en place et imputer les recettes correspondantes sur la ligne budgétaire 920.0241.778 ;
- approuver les conventions à intervenir avec le Chaleuil dau Pays Niortais et le Pôle régional des métiers d'art ;
- émettre des titres de recettes directement auprès des producteurs en ce qui concerne le marché fermier.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Marie-Josèphe SOULISSE

[Ordre du jour](#)